

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1711

28 juillet 2011

### SOMMAIRE

4ess - ITELUX Sàrl .....	82124	Pictet Targeted Fund Management Com- pany S.A. ....	82108
Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l. ....	82092	PM-International AG .....	82107
Cityweeks S.A. ....	82127	PM-International AG .....	82107
Coficom Trust Sàrl .....	82127	PM-International AG .....	82108
Eurofinance Associates S.A. ....	82128	Portside Investments S.à r.l. ....	82091
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl .....	82109	Primeur World Wide S.A. ....	82107
Immobilière Palmiste S.A. ....	82128	Prologic S. à r.l. ....	82107
MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l. ....	82082	QubicaAMF Worldwide S.à r.l. ....	82108
OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l. .....	82088	Qui.Lu.Cru S.à r.l. ....	82109
OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l. .....	82088	Ranoo S.à r.l. ....	82109
OQUENDO Management S.à r.l. ....	82089	Ratio S.à r.l. ....	82120
OQUENDO Management S.à r.l. ....	82089	Resolution Bremen S.à r.l. ....	82106
Orco Property Group .....	82090	Revada .....	82124
Oriflame Cosmetics S.A. ....	82090	Rosmarin Holdings S.à r.l. ....	82119
Orizon Luxembourg S.à r.l. ....	82082	Rosmarin Holdings S.à r.l. ....	82119
Outbox .....	82082	Royal Ganser Holding S.A. ....	82121
Patron Elke Holding S.à r.l. ....	82090	R-Tech S.à r.l. ....	82108
Patron Sports Leisure S.à r.l. ....	82090	Trinseo S.A. ....	82092
PEF EBC Investment S.à r.l. ....	82091	Wemulux S.à r.l. ....	82120
PEF Kons Investment S.A. ....	82091	Wendilo Investments S.à r.l. ....	82120
PEF Prince Henri Investment S.A. ....	82089	Wendilo Investments S.à r.l. ....	82121
PEF Route d'Arlon Investment S.A. ....	82091	Whysol S.A. ....	82121
Pelimmo .....	82092	Whysol S.A. ....	82123
Pepperdind S.A. ....	82104	WM Invest Sàrl .....	82123
Perrard S.A. ....	82105	Wölbern Global Shipping .....	82123
Petrodiff g.m.b.h. ....	82105	World Domination Corporation S.A. ....	82124
Pétrusse Invest S.A. ....	82105	W-Tanka S.A. ....	82120
PFMR Immo Invest S. à r.l. ....	82106	Yossef S.A. SPF .....	82128
Photon S.à r.l. ....	82090	Zemaphore S.à r.l. ....	82124
Pictet Targeted Fund Management Com- pany S.A. ....	82106	Zitro International S.à r.l. ....	82124

**Orizon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.775.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011080149/11.

(110088948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Outbox, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011080150/11.

(110089457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.786.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the sixth of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

**APPEARED:**

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 136239,

here represented by Mr. Alessandro MAIOCCHI, Corporate Officer, with professional address in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of “MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“cause légitime”).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate

or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
  - Mr. Frédéric GARDEUR, Senior Manager, born in Messancy (Belgium), on July 11, 1972, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
  - Mrs. Catherine KOCH, Senior Vice President, born in Sarreguemines (France), on February 12, 1965, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
  - Mrs. Laëtitia JOLIVALT, Senior Accountant, born in Thionville (France), on May 29, 1954, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136239,

ici représentée par Monsieur Alessandro MAIOCCHI, Corporate Officer, avec adresse professionnelle à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de “MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l.”.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre



les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Frédéric GARDEUR, Senior Manager, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
  - Madame Catherine KOCH, Senior Vice President, née à Sarreguemines (France), le 12 février 1965, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
  - Madame Laëtitia JOLIVALT, Senior Accountant, née à Thionville (France), le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2011. LAC/2011/21072. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064941/325.

(110072788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

**OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.518.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 07 juin 2011*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Beluga Shipco Sàrl

Jabir CHAKIB

Manager

Référence de publication: 2011080151/14.

(110089388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.459.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 07 juin 2011*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



OCM Luxembourg Stilo Holdings Sarl  
Jean-Pierre BACCUS  
Manager

Référence de publication: 2011080152/14.

(110089562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 128.638.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OQUENDO Management S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Thomas ...  
Un gérant

Référence de publication: 2011080153/13.

(110089312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 128.638.

---

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet au 11 mars 2011, la démission de:

Monsieur Francesco Moglia résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions de gérant B

- De nommer comme nouveau gérant B, avec effet immédiat à temps indéterminé:

Monsieur Dominique Audia résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

- D'élire comme réviseur d'entreprise pour une période indéterminée la société Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OQUENDO Management S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Thomas Dewé  
Un gérant

Référence de publication: 2011080154/21.

(110089444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 129.085.

---

Par résolutions signées en date du 2 août 2010, l'associé unique de la Société a pris la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de M Benjamin Hartmeier, né le 20 avril 1978 à Sulingen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080171/14.

(110088818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011080155/10.

(110089716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080157/10.

(110088926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Patron Elke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 115.589.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080162/11.

(110088974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Patron Sports Leisure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 137.187.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080163/11.

(110088973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Photon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 121.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Photon S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011080164/12.

(110089356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Par résolutions signées en date du 7 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Germain Trichies, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Acceptation de la démission de Fernand Schaus, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011080165/18.

(110089329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**PEF EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.038.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080169/12.

(110089267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Par résolutions signées en date du 2 août 2010, l'associé unique de la Société a pris la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de M Benjamin Hartmeier, né le 20 avril 1978 à Sulingen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080170/13.

(110088819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Par résolutions signées en date du 6 août 2010, l'associé unique de la Société a pris la décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de M Benjamin Hartmeier, né le 20 avril 1978 à Sulingen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080172/14.

(110089166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Pelimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.791.

Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B 142.867) et PKF ABAX AUDIT (B27.761):

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT, R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011080173/14.

(110088876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Trinseo S.A., Société Anonyme,  
(anc. Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l.).**

**Capital social: USD 598.286,17.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.549.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April,

before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.549, and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 3, 2010, published on July 16, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1466 at page 70338 (the Company). The articles of associations of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 3, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**THERE APPEARED:**

Bain Capital Everest Manager Holding S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société à commandite par actions), having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.537 acting through its general partner Bain Capital Everest Manager (the Sole Shareholder),

here represented by Flora Gibert, employee of Notary Joseph Elvinger, notary residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Vote of discharge of the managers of the Company for the proper performance of their duties as managers of the Company until the day of the Meeting.

2. Conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme), change of the name of the Company into "Trinseo S.A." with immediate effect and maintenance of the activity and purpose of the Company.

3. Complete restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above conversion into a public limited liability company (société anonyme).

4. Amendment to the shareholders' register of the Company with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, under his or her sole signature, to reflect the above changes.

5. Appointment of the following persons as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Ailbhe Jennings, born in Dublin, Ireland, on March 27, 1963, with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- Michel Plantevin, born in Marseille, France, on October 24, 1956, with professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom;

- Seth Meisel, born in Princeton, NJ, United States, on December 26, 1972, with professional address at 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States;

- Stephen Zide, born in New York, NY, United States, on March 14, 1960, with professional address at 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States;

- Christopher Pappas, born in Providence, RI, United States, on August 3, 1955, with professional address at 1000 Chesterbrook Boulevard, Suite 300, Berwyn, PA 19312, United States; and

- Mark Verdi, born in Morristown, NJ, United States, on July 3, 1966, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States.

6. Statutory appointments.

7. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the proper performance of their duties as managers of the Company until the day of the present Meeting.

*Second resolution*

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to (i) change the name of the Company into "Trinseo S.A." and (ii) maintain the activity as well as the purpose of the Company.

The change of the legal form of the Company is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Company Law and drawn by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477, acting as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated April 29, 2011 (the Report).

The conclusions of the Report is the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets of Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l., amounting to USD 173 992 025 as at April 20, 2011, is not at least equal to the number and the nominal value of its shares."

The Report shall remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company ("société anonyme"), the existing shares, the number and the nominal value of which remaining unchanged, are attributed to the Sole Shareholder of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to completely restate the Articles in order to reflect the conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme). The Articles shall henceforth read as follows: "

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Trinseo S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favors or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at five hundred ninety-eight thousand and two hundred and eighty-six hundred United States Dollars and seventeen cents (USD 598,286.17), represented by fifty-nine million and eight hundred and twenty-eight thousand and six hundred and seventeen (59,828,617) shares in registered form, having a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorized representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) No legal entity shall be appointed as director.



(v) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

#### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorized to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

(iv) The Board may constitute and determine the responsibilities, powers and authority of any committee of the Board, the members of which may be selected among or outside the Board.

#### 7.3. Procedure

(i) The Board shall appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman does not have a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction must be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

### **Art. 9. Liability and Indemnification.**

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

9.2. The Company shall, to the fullest extent permitted by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, indemnify any director or officer against all losses, liabilities, costs, charges and expenses reasonably incurred by him or her in

connection with any claim, action, suits or proceedings in which he or she is involved by virtue of his or her being a director or officer of the Company, except in case of fraud, wilful misconduct, bad faith, gross negligence or reckless disregard to his or her duties as director or officer.

#### **IV. Shareholder(s)**

##### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

###### **10.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

###### **10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings**

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and at least fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

##### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

##### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

**Art. 13. Auditors.**

13.1. To the extent required by law, the Company's operations are overseen by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes).

13.2. When so required by law, the Company's operations are overseen by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts. In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

**VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realize the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realization of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provision**

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, under his or her sole signature, to reflect the above changes.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, with effect as of the date hereof, as directors of the Company for an for a period of six (6) years:

- Ailbhe Jennings, born in Dublin, Ireland, on March 27, 1963, with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- Michel Plantevin, born in Marseille, France, on October 24, 1956, with professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom;

- Seth Meisel, born in Princeton, NJ, United States, on December 26, 1972, with professional address at 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States;

- Stephen Zide, born in New York, NY, United States, on March 14, 1960, with professional address at 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States;

- Christopher Pappas, born in Providence, RI, United States, on August 3, 1955, with professional address at 1000 Chesterbrook Boulevard, Suite 300, Berwyn, PA 19312, United States; and

- Mark Verdi, born in Morristown, NJ, United States, on July 3, 1966, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477 as external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) of the Company for a period of six (6) years.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.549, et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 3 juin 2010, publié le 16 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1466 page 70338 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 3 février 2011, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### **A COMPARU:**

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.537, représentée par son associé commandité Bain Capital Everest Manager (l'Associé Unique),

ici représentée par Flora Gibert, employé de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Vote de décharge aux gérants de la Société pour la bonne exécution de leurs missions en tant que gérants de la Société jusqu'à la date de l'Assemblée.

2. Conversion de la Société en société anonyme, modification de la dénomination sociale en «Trinseo S.A.» avec effet immédiat et maintien de l'activité et de l'objet de la Société.

3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter la conversion en société anonyme.

4. Modification du registre des associés de la Société avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et/ou tout employé et/ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa signature, pour y faire figurer les modifications ci-dessus.

5. Nomination des personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Ailbhe Jennings, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, dont l'adresse professionnelle se situe au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg;

- Michel Plantevin, né à Marseille, France, le 24 octobre 1956, dont l'adresse professionnelle se situe à Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume-Uni;

- Seth Meisel, né à Princeton, NJ, Etats-Unis d'Amérique, le 26 décembre 1972, dont l'adresse professionnelle au 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Stephen Zide, né à New York, NY, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mars 1960, dont l'adresse professionnelle se situe au 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Christopher Pappas, né à Providence, RI, Etats-Unis d'Amérique, le 3 août 1955, dont l'adresse professionnelle se situe au 1000 Chesterbrook Boulevard, Suite 300, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mark Verdi, né à Morristown, NJ, Etats-Unis d'Amérique, le 3 juillet 1966, dont l'adresse professionnelle se situe au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique.

6. Nominations statutaires.

7. Divers.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et par conséquent renonce à tous les droits et aux formalités auxquels il a droit pour la convocation de l'Assemblée.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour la bonne exécution de leurs missions en tant que gérants de la Société jusqu'à la date de la présente Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

En conséquence de qui précède, l'Associé Unique décide de (i) modifier la dénomination de la Société en «Trinseo S.A.» et (ii) maintenir l'activité ainsi que l'objet de la Société.

Le changement de la forme légale de la Société est effectué sur la base d'un rapport satisfaisant les articles 26-1 et 31-1 de la Loi et établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400 Route d'Esch L-1014 Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, agissant en tant que réviseur d'entreprises, daté du 29 Avril 2011 (Le Rapport).

La conclusion du Rapport est la suivante:

«Sur base de notre étude, aucune information n'est venue à notre attention qui puisse nous faire croire que la valeur nette des actifs de Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l., s'élevant à USD 173.992.025 au 20 avril 2011 n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale de ses actions.»

Le Rapport demeurera annexé au présent acte.

Après la conversion de la Société en société anonyme, les parts sociales existantes, leur nombre et valeur nominale qui restent inchangées, sont attribuées à l'Associé Unique de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de reformuler dans leur intégralité les Statuts afin de refléter la conversion de la Société en une société anonyme. Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Trinseo S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre

endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains et dix-sept cents de dollars américains (USD 598.286,17), représenté par cinquante-neuf million huit cent vingt-huit mille six-cents dix-sept (59,828,617) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'actions s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.



(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent. / Aucune personne morale ne sera nommée administrateur.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les autres administrateurs, agissant à la majorité simple, peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur par la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

(iv) Le Conseil peut constituer tout comité du Conseil dont les membres peuvent être choisis parmi le Conseil ou en dehors et en déterminer les responsabilités, pouvoirs et autorité.

#### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil élira en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de n'importe quel administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à la transaction concernée est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature d'un administrateur.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société qui provoquent un conflit d'intérêt avec son administrateur unique seront consignées dans des procès-verbaux. Ceci ne s'applique pas aux transactions dans le cadre courant des affaires conclues dans des conditions normales.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité et Indemnisation.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

9.2. La Société indemniserà, dans les limites permises par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, tout gérant ou agent de la Société contre les pertes, dettes, frais, charges et dépenses raisonnablement engagés par lui ou elle dans le cadre de toute réclamation, action, poursuite ou procès auxquelles il ou elle peut être partie en raison du fait qu'il ou elle soit gérant ou agents de la Société, excepté en cas de fraude, mauvaise conduite volontaire, mauvaise foi, négligence grave ou insouciance téméraire dans l'exercice de ses fonctions en tant que gérant ou agent.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### **10.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### **10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire contient trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les actionnaires retournent les formulaires de vote au siège social. Seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui n'indiquent aucune intention de vote ni d'abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée. Ces convocations reproduisent la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent les résultats de l'Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers au moins des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil remet un rapport avec pièces à l'appui, sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent alors un rapport contenant leurs conclusions et propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Dans la mesure requise par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil dans les deux

(2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Dans leur rapport au Conseil les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et/ou employé et/ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa signature individuelle, pour y faire figurer les modifications ci-dessus.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société, avec effet à la date des présentes, pour une durée de six (6) ans:

- Ailbhe Jennings, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, dont l'adresse professionnelle se situe au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg;

- Michel Plantevin, né à Marseille, France, le 24 octobre 1956, dont l'adresse professionnelle se situe à Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume-Uni;

- Seth Meisel, né à Princeton, NJ, Etats-Unis d'Amérique, le 26 décembre 1972, dont l'adresse professionnelle au 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique; -Stephen Zide, né à New York, NY, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mars 1960, dont l'adresse professionnelle se situe au 590 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Christopher Pappas, né à Providence, RI, Etats-Unis d'Amérique, le 3 aout 1955, dont l'adresse professionnelle se situe au 1000 Chesterbrook Boulevard, Suite 300, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mark Verdi, né à Morristown, NJ, Etats-Unis d'Amérique, le 3 juillet 1966, dont l'adresse professionnelle se situe au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400 Route d'Esch L-1014, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de six (6) ans.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 mai 2011. Relation: LAC/2011/19816. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011064689/690.

(110073089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

---

### **Pepperdind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 97.325.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080174/10.

(110089537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Perrard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 17.228.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 11 avril 2011 a décidé:

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréée étant venu à échéance, il propose de reconduire la société PricewaterhouseCoopers, B65477, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour le contrôle des comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080175/12.

(110089688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Petrodiff g.m.b.h., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.771.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Petrodiff g.m.b.h.» tenue le 1<sup>er</sup> juin 2011 à Marnach*

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank BERNARD de son poste de gérant technique est acceptée avec effet à ce jour.

- Est nommé au poste de gérant technique avec pouvoir d'engager à lui seul la société, Monsieur Mario REIFF, né le 23/11/1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, Rue Am Floss 49. Cette nomination prend effet à partir de ce jour et pour une durée indéterminée.

- Les associés décident également d'attribuer le titre de «gérant administratif» aux personnes suivantes:

\* Monsieur Frank BERNARD, gérant, né le 11/01/1962 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-4440 Soleuvre, 125 Rue d'Esch;

\* Monsieur Claude BAER, gérant, né le 29/12/1954 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6 Avenue des Terres Rouges;

\* Monsieur Joseph MEYER, gérant, né le 8/04/1955 à Saint-Vith (B) et demeurant à B-4782 Saint-Vith (B), 19 Zum Burren.

Pour extrait sincère et conforme

NOREMAR S.A. / PRONI INVEST S.A. / JOMA S.A.

Représentée par Mario REIFF / Représentée par Claude BAER / Représentée par Joseph MEYER

Référence de publication: 2011080176/23.

(110089492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.151.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011080177/11.

(110089244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**PFMR Immo Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.583.

—  
EXTRAIT

Les 100 parts sociales détenues par M, Paul Fourez ont été transférées en date du 9 juin 2011 à:  
- Banque Degroof Luxembourg S.A., ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

*Pour la société*

*Pour PFMR IMMO INVEST*

*Société à responsabilité limitée*

*Signatures*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011080178/17.

(110089561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Pictet Targeted Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.617.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 17 mai 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

Pierre-Alain Eggly, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pierre Etienne, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

*Pour Targeted Fund Management Company S.A.*

Référence de publication: 2011080179/19.

(110089577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

\* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour extrait conforme*

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011080192/17.

(110088832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---



**PM-International AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 46.582.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 12. Mai 2011*

Die Versammlung hat unter anderem einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst: Vierter

*Vierter Beschluss (zu TOP 8)*

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herr Dieter SORG mit Wirkung zum 31. Dezember 2010 zur Kenntnis und akzeptiert diesen.

*Fünfter Beschluss (zu TOP 8)*

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft wird auf fünf (5) festgelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Juni 2011.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011080181/19.

(110089432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**PM-International AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 46.582.

Die Konzernbilanz für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2011.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011080182/14.

(110089433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Primeur World Wide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 146.777.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080184/10.

(110089339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Prolog S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 109.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080185/10.

(110089120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Pictet Targeted Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.617.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

PICTET TARGETED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Référence de publication: 2011080180/12.

(110089578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**PM-International AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 46.582.

Die Bilanz für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Juni 2011.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011080183/14.

(110089434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**QubicaAMF Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QubicaAMF Worldwide S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011080186/11.

(110089593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**R-Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.399.

A la suite d'une cession de parts en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, la répartition des parts de R-TECH S.à.r.l. est la suivante:  
Monsieur Tom Reichert

134, avenue Grand-Duchesse Charlotte

L-4531 Differdange . . . . . 48 parts

Reichert Technology Partners S.à.r.l.

126, avenue Grand-Duchesse Charlotte

L-4531 Differdange . . . . . 52 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080190/16.

(110088811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Qui.Lu.Cru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 111, rue Anatole France.  
R.C.S. Luxembourg B 100.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080188/10.

(110089119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Ranoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 147.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080191/10.

(110089278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.797.

STATUTS

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

7822995 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 600 de Maisonneuve West, 33<sup>rd</sup> floor, Montreal, Quebec, H3A 3J2, registered with Industry Canada, Corporations Canada under number 782299-5, acting through its Luxembourg branch, Gildan Financing, Luxembourg Branch, having its registered office at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter referred to as the "Sole Member");

represented by Me Vanessa MOROLLI, Avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal on April 8<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Title I. Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation

or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## **Title II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital - Shares.**

5.1 The Corporation's corporate capital is set at nineteen thousand US dollars (USD 19,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: nineteen (19) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All the shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, the Sole Member may subscribe to additional shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account attached to the newly issued shares.

5.4 The holder of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary

reserve established with funds received by the Corporation as a share premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (the “Final Mandatory Redemption Date”);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) the redemption price of the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be equal to the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares, increased by the amount of the accrued and unpaid dividend (if any) and the share premium (if any) attached to each Mandatory Redeemable Preferred Share.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of convertible Shares into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, and the Corporation may at any time after the tenth anniversary of the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(ii) The Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted to the fair market value equivalent of Ordinary Shares equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares nominal amount (par value), and Mandatory Redeemable Preferred Shares attached share premium (if any). No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.8 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will only be entitled to dividend payments (whether preferential or not) or liquidation proceeds (as the case may be) provided that the general meeting of the Sole Member (or, as the case may be, the board of managers of the Corporation respectively the liquidator(s)) has approved such distribution and one of the following three (3) events has occurred:

(i) the distribution of an annual dividend payment is approved; or

(ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed or cancelled; or

(iii) the Corporation is wound-up.

5.9 In case of dissolution of the Corporation, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the Sole Member, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 The Shares are freely transferable to non-members under the condition that the Corporation remains wholly held by a single member. These articles of association will have to be amended in case the Corporation would cease to be organized as a single member corporation. The single member of the Corporation is referred hereinafter to as “the Sole Member”.

7.2 The transfer of shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.3 The Corporation may purchase its own shares.

#### **Art. 8. Form of shares - Member’s register.**

8.1 Shares are issued in registered form only.

8.2 A members’ register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the Sole Member if it requires doing so.

8.3 The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the members’ register of the Corporation.

### **Title III. Administration - Management - Representation**

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three (3) managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the Sole Member. The board of managers

shall be composed of two (2) classes of managers (A and B) as follows: Class A shall be composed of two (2) managers at least and Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the Sole Member, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

#### **Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the Sole Member fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager physically present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers of each class of managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The Corporation shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

### **Title IV. Resolutions of the sole member**

#### **Art. 14. Powers and Voting rights.**

14.1 The Sole Member shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Resolutions of the Sole Member will be passed by its single vote.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the Sole Member. The Sole Member may change the nationality of the Corporation.

14.4 Each share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Member.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per share.

14.6 The Sole Member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the Sole Member are recorded in minutes or drawn-up in writing.



14.8 Also, contracts entered into between the Sole Member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of the Sole Member approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the eight of April of each year and shall terminate on the seven April of the following year.

**Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up in USD, which is the functional currency of the Corporation, by the board of managers of the Corporation as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the Sole Member at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the Sole Member, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a resolution of the Sole Member, and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

## Title V. Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Sole Member effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend these articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the Sole Member.

18.3 The power of the board of managers of the Corporation will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such Shares and the share premium if any attached to each Mandatory Redeemable Preferred Shares. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Corporation's capital by the holder of such Shares).

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the nineteen (19) ordinary shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of nineteen thousand US Dollars (USD 19,000.-) together with the payment of nine hundred fifty-one US Dollar and twenty cent (USD 951,20) to the Ordinary Shares' Share Premium Account.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred sixty-five euro (EUR 965,-).

### *Resolution of the sole member*

The prenamed sole member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is set at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The number of Class A managers is fixed at two (2). The following persons are appointed as Class A managers:
  - Mr. Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1971 in La Rochelle, (France), residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
  - Mr. David Catala, born on January 19, 1979, in Gand (Belgique), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. The number of Class B manager is fixed at one (1). The following person is appointed Class B manager:
  - Mr. Peter Iliopoulos, born on July 10, 1969, in Montréal (Canada) residing at 600 de Maisonneuve West, 33<sup>rd</sup> floor, Montréal (Québec) H3A 3J2, Canada.
4. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the Sole Member.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

7822995 Canada Inc., une société constituée et établie sous le droit Canadien ayant son siège social situé à 600 de Maisonneuve West, 33<sup>rd</sup> floor, Montreal, Quebec, H3A 3J2 inscrite au Industries Canada, Corporations Canada sous le numéro 782299-5, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise Gildan Financing, Luxembourg Branch, ayant son siège social situé au 11-13 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (ci-après «l'Associé Unique»);

ici représentée par Maître Vanessa MOROLLI, Avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl», (ci-après la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel elle appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer

et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Associé Unique adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Associé Unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à dix-neuf mille dollars américains (USD 19,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit : dix-neuf (19) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et aucune (0) part privilégiée obligatoirement rachetable (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables» et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1,000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 Le détenteur de Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit :

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises (la "Date Finale de Rachat Obligatoire");

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) le prix de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées majoré par le montant de tout dividende dû et non payé (le cas échéant) et prime d'émission (le cas échéant) attachée à chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, et la Société peut à tout moment après le dixième anniversaire de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion en Parts Ordinaires de certaines ou de toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties à l'équivalent en valeur marchande de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale desdites Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission y rattachée. Aucune fraction de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de fraction) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts appropriées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes (préférentiel ou non) ou au boni de liquidation (le cas échéant) sous réserve qu'il y ait une décision de l'Associé Unique (ou celle du conseil de gérance de la Société et le cas échéant celle du/des liquidateur(s)) ayant approuvé une telle distribution et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu :

(i) la distribution du paiement d'un dividende annuel est approuvée; ou

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées ou annulées; ou

(iii) la Société est dissoute.

5.9 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Associé Unique prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles à des non-associés à condition que la Société conserve la forme d'une société unipersonnelle. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une société unipersonnelle. L'associé unique est désigné pour les besoins des présents statuts comme «l'Associé Unique».

7.2 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.3 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

#### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associé sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par l'Associé Unique s'il en fait la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associé de la Société.

### **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois (3) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'Associé Unique. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B) comme suit : la catégorie A devra être composée de deux (2) gérants au moins et la catégorie B devra être composée d'au moins un (1) gérant.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'Associé Unique, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance

de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'Associé Unique, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales de l'Associé Unique.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant l'heure de la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant comme son représentant. Pour le cas où un seul gérant serait physiquement présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité des gérants de chaque catégorie sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés comprenant au moins un gérant de chaque catégorie.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Assemblée générale de l'associé unique**

#### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.**

14.1 L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Les décisions de l'Associé Unique seront adoptées par son vote unique.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité de la Société.

14.4 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.7 Les décisions de l'Associé Unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle de l'Associé Unique approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le huit avril de chaque année et finit le sept avril de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis en dollars américains, monnaie de fonctionnement de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale de l'Associé Unique, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes :

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'assemblée générale de l'Associé Unique, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## **Titre V. - Dissolution et Liquidation**

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Associé Unique, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'Associé Unique.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces Parts augmenté par le montant des dividendes accumulés et non payés le cas échéant et de la prime d'émission le cas échéant attachée à chaque Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables au pro rata du nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'il détient dans le capital social de la Société. Le détenteur d'Actions Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

### *Souscription et Libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à dix-neuf (19) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000,-) ensemble avec le paiement de neuf cent cinquante et un dollars américains et vingt cents (USD 951,20) au Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cent soixante-cinq euros (EUR 965,-).



*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants de catégorie A est fixé à deux (2) membres. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A :
  - Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle (France), demeurant 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
  - Monsieur David Catala, né le 19 janvier 1979, à Gand (Belgique), demeurant au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.
3. Le nombre de gérant de catégorie B est fixé à un (1) membre. La personne suivante est nommée gérants de catégorie B:
  - Monsieur Peter Lliopoulos, né le 10 juillet 1969 à Montréal (Canada), demeurant au 600 de Maisonneuve West, 33<sup>rd</sup> floor, Montréal (Québec) H3A 3J2, Canada.
4. Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale de l'Associé Unique qui se tiendra en deux mille douze.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: Morolli, Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2011. REM 2011 / 528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064825/558.

(110073466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Rosmarin Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.426.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 30 mai 2011*

L'assemblée générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la Société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au siège social de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROSMARIN HOLDINGS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011080196/15.

(110089390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Rosmarin Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.426.

Les comptes de clôture de la liquidation de la société au 9 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rosmarin Holdings S.à.r.l., en liquidation  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011080197/13.

(110089451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Ratio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 109.964.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO S.à.r.l.

Ch. FRANCOIS / LOUV S.à.r.l.

- / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011080198/13.

(110089033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**W-Tanka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.081.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011080282/13.

(110089742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Wemulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren.

R.C.S. Luxembourg B 74.173.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011080284/11.

(110089242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.521.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011080285/11.

(110089396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.521.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 mai 2011*

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011080286/16.

(110089409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Whysol S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.903.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011080287/12.

(110088949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Royal Ganser Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.375.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

Le trente-et-un mai.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A COMPARU:

Monsieur Jamil Simon DADA, administrateur de sociétés, demeurant à 315000 Ningbo, Province de Zhejiang (Chine), Building A-Apartment 16F "Central Garden", Xiaowen Lu,

représenté par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 mars 2011.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme «ROYAL GANSER HOLDING S.A.» avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Association C, numéro 196 du 17 février 2004 et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.375,

Que le capital de ladite société est à ce jour à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de ladite société «ROYAL GANSER HOLDING S.A.»,

Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que le comparant déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement consciente de la situation financière de la société,

Que le comparant se nomme liquidateur de la société et déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'actionnaire unique est investi de tous les

avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'actionnaire; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Que le mandataire est autorisé à faire annuler le registre des actionnaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de ladite personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven,

On the thirty-first day of May,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

#### **APPEARED:**

Mr Jamil Simon DADA, director of companies, residing in 315000 Ningbo, Province of Zhejiang (China), Building A-Apartment 16F "Central Garden", Xiaowen Lu,

represented by Mr Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, by virtue of a proxy given on 14 March 2011.

Said proxy, initialled "ne varietur", will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities

Said appearing person, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state:

That the said appearing party is the sole shareholder of "ROYAL GANSER HOLDING S.A.", having its registered office in L- 2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary, dated 15 December 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 196 on 17 February 2004 and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 98.375,

That the subscribed capital of "ROYAL GANSER HOLDING S.A." is presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.00) each, all subscribed and fully paid-up,

That the appearing person, as sole shareholder, resolves to dissolve the company with immediate effect,

That the appearing person declares that he has full knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that he is fully aware of the financial situation of the company,

That the appearing person, appoints himself liquidator of the company and declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently, the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the directors and auditor for their mandate up to this date,

That the books and records of the dissolved company shall be kept for five years at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

That the mandator is authorised to void the shareholders register.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the proxyholder of the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 26000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080208/86.

(110088883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Whysol S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.903.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011080288/18.

(110088950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Wölbern Global Shipping, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.726.

—  
Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für Wölbern Global Shipping*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2011080289/11.

(110088831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**WM Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.212.

—  
EXTRAIT

Suite à une réunion de la gérance en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4<sup>ème</sup> étage L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des gérants:

\* Monsieur Patrick Meunier, gérant, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme

WM INVEST S.A.R.L

Patrick Meunier

*Gérant*

Référence de publication: 2011080290/18.

(110089384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**World Domination Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011080291/11.

(110089663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Zemaphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080292/10.

(110089223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Zitro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.518.151,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 149.254.

Les comptes audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080293/11.

(110089404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080294/10.

(110089102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Revada, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

In the year two thousand eleven, on the seventh of June.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There Appear:

Mr Johan Robert Göran EHRNROOTH, residing in 6, Södra Kajen, 00130 Helsinki, Finland, hereinafter duly represented by Mr. Eric LECLERC, with professional address at in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal to him which will remain annexed with this deed.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "REVADA", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1734



Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer (Grand-Duchy of Luxembourg), registered at the Luxembourg Register of Trade and Companies section B under registration number 151365, incorporated on February 12<sup>th</sup>, 2010 before Maître Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 640 of March 25<sup>th</sup>, 2010 (hereafter “the Company”).

II. The Company’s share capital is fixed at thirty-one million thousand Euro (EUR 31.000,-) represented by three hundred and ten (310) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

III. The agenda is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the subscribed share capital in the amount of EUR 329.000,00 in order to raise it from EUR 31.000,00 to EUR 360.000,00 by the issuance of 3.290 shares of EUR 100,00 each, to be issued against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Subscription of the 3.290 new shares by Mr. Johan Robert Göran EHRNROOTH, residing in 6, Södra Kajen, 00130 Helsinki, Finland.

3. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital of the company is fixed at three hundred sixty thousand Euro (EUR 360.000,00), divided into three thousand six hundred (3.600) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

#### *French version:*

Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante mille Euro (EUR 360.000,00), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d’une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

4. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole shareholder resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three hundred and twenty-nine thousand Euro (EUR 329.000,00) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to the amount of three hundred sixty thousand Euro (EUR 360.000,00) by the issuance of three thousand two hundred ninety (3.290) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each, and benefiting of the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Second resolution*

The three thousand two hundred ninety (3.290) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each have been subscribed and entirely paid up by the sole shareholder, Mr Johan Robert Göran EHRNROOTH residing in 6, Södra Kajen, 00130 Helsinki, Finland by a contribution in cash.

The amount of three hundred and twenty-nine thousand Euro (EUR 329.000,00) has been consequently at the disposal of the Company, as was certified to the attesting notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 - first paragraph of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

**Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital of the company is fixed at three hundred sixty thousand Euro (EUR 360.000,00), divided into three thousand six hundred (3.600) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

#### *French version:*

Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante mille Euro (EUR 360.000,00), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d’une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

#### *Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par devant le soussigné Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mr Johan Robert Göran EHRNROOTH, demeurant au 6, Södra Kajen, 00130 Helsinki, Finland, dûment représenté aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, avec adresse professionnelle au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé laquelle restera annexe au present acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RE-VADA" ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le n°151365, constituée par acte du 12 février 2010 par devant Maître Carlo WERSANDT, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 640 du 25 mars 2010, (ci-après le "Société"),

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 329.000,00 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 au montant de EUR 360.000,00 par apport en numéraire et émission de 3.290 nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des 3.290 nouvelles actions par Mr. Johan Robert Göran EHRNROOTH, demeurant au 6, Södra Kajen, 00130 Helsinki, Finland.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante mille Euro (EUR 360.000,00), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

#### *Version anglaise:*

The subscribed share capital of the company is fixed at three hundred sixty thousand Euro (EUR 360.000,00), divided into three thousand six hundred (3.600) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

4. Divers.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois cent vingt-neuf mille Euro (EUR 329.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) au montant de trois cent soixante mille Euro (EUR 360.000,00) par l'émission de trois mille deux cent quatre-vingt-dix (3.290) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Les trois mille deux cent quatre-vingt-dix (3.290) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune ont été souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique, Mr Johan Robert Göran EHRNROOTH, demeurant au 6, Södra Kajen, 00130 Helsinki, Finland, par un apport en numéraire.

Le montant de trois cent vingt-neuf mille Euro (EUR 329.000,00) a ainsi été mis à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5- premier paragraphe des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante mille Euro (EUR 360.000,00), représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune.

*Version anglaise:*

The subscribed share capital of the company is fixed at three hundred sixty thousand Euro (EUR 360.000,00), divided into three thousand six hundred (3.600) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,00) each.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de € 1.900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a avec Nous notaire signé la minute.

Signé: E.Leclerc, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2011. Relation: EAC/2011/7495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €  
Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080203/135.

(110089156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Coficom Trust Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 153.931.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 7 june 2011.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

B.P. 126

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2011080326/16.

(110087837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

**Cityweeks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.255.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "CITYWEEKS S.A.", avec siège social à L-1025 Luxembourg 5, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72 255, tenue en date du 24 mai 2011 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

L'Assemblée a accepté à l'unanimité le renouvellement, pour une durée de six ans, des mandats de

- des administrateurs THANELLO INCORPORA TED

ULYSS BUSINESS INC.

ALFRED POLOMSKI

- de l'administrateur délégué ALFRED POLOMSKI

- du Commissaire aux Comptes WURTH & ASSOCIES

Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

La société WURTH & ASSOCIES a déménagé 29 Place de Paris

L-2314 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011080327/26.

(110087708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

**Eurofinance Associates S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 89.227.

Le siège social de la société EUROFINANCE ASSOCIATES SA, siège social 5 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Société sous le n° 89 227 a été dénoncé avec effet rétroactif le 22 octobre 2007.

WURTH CONSULTING S.A. avec siège social à 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, jeudi 26 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011080328/13.

(110087722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

**Immobilière Palmiste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.699.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010, LAC/2010/54956, que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme IMMOBILIERE PALMISTE S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen, a cessé d'exister à partir du 24 mai 2011.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011080330/17.

(110087711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

**Yossef S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 18.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19.05.2011.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2011071093/15.

(110077805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---